

tenue sous la présidence de Monsieur KOLBERT, assisté(e)
de Madame BALUSSOU et Madame SANIER, Conseillères
En présence de Monsieur CAUSTIER, Rapporteur public
Madame PAULET, Greffière

09 heures 00

01)

DOSSIER N° 2102576

RAPPORTEURE: Madame Elise-Marie BALUSSOU

Titre de l'affaire Demande l'annulation de la décision implicite portant rejet de la demande idemnitare préalable et demande la condamnation du département à verser la somme de 30.000€ au titre du préjudice moral et des troubles dans les conditions d'existence ainsi que de la somme de 20.000€ au titre du préjudice de carrière

Nom des parties

Demandeur Madame X

Défendeur DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Représentants des parties

Maître INGELAERE Benjamin

Président

Arrêté le 23/05/2025

Le président du tribunal : E. KOLBERT